

LA JEUNESSE ET LE SECTEUR NON STRUCTURÉ ⁽¹⁾

Jacques CHARMES

Économiste ORSTOM, 213, rue La Fayette, 75010 Paris

RÉSUMÉ

Malgré les efforts soutenus dans le domaine de l'éducation, le rythme de formation des jeunes n'a pas toujours suivi la croissance des effectifs de cette population, et l'on a vu croître, de façon différentielle selon les pays, la part de la jeunesse : au travail ; en apprentissage sur le tas ; à la recherche d'un emploi ; sans occupation ou inactive, c'est-à-dire n'étant ni scolarisée, ni au travail, ni en formation.

On se propose d'examiner ici, en fonction des statistiques et des connaissances disponibles sur un certain nombre de pays africains, l'importance respective de ces diverses fractions de la jeunesse, au regard de l'éducation, de l'emploi et de l'inactivité, en insistant plus particulièrement sur le rôle de la jeunesse dans le développement des activités du secteur non structuré, et réciproquement sur le rôle du secteur non structuré dans la formation des jeunes et leur insertion sur le marché du travail et dans la vie active.

MOTS-CLÉS : Secteur non structuré (ou Informel) — Jeunesse — Afrique.

ABSTRACT

THE YOUNG POPULATION AND THE INFORMAL SECTOR

Despite the sustained efforts made in education, it was not always possible to adapt the latter to the growth of the young population ; therefore, the percentage of the young people being employed, being trained on the job, seeking employment and being idle, say those who are neither at school, nor at work, nor on training, varies with the countries.

One intends to study here on the basis of the available statistics and information concerning a number of African countries the respective size of these various parts of the young population in the fields of education, employment and idleness. One must lay stress more particularly on the role of the young population in the growth of the informal sector and conversely on the role of the informal sector in the training of the young population and their introduction to the labour market and into the working life.

KEY WORDS : Informal sector — Young population — Africa.

Par sa place entre l'enfance et la maturité et par son apprentissage de la vie adulte, notamment d'un métier, la jeunesse, est un concept difficile à cerner en soi, car éminemment variable en fonction du niveau de développement économique et social des pays, et de la composition de leurs structures sociales.

Dans les pays où les ruraux, et spécialement la petite paysannerie, restent la catégorie la plus nombreuse, la période de temps impartie à la jeunesse

est très courte, et se confond avec l'enfance, car la mise au travail intervient très rapidement : l'éducation, pour être un objectif qui s'est répandu jusque dans les campagnes les plus reculées, n'en est pas moins inadaptée et donc utopique.

La croissance rapide des populations urbaines durant la période récente est en train de modifier cet état de fait : même si une fraction considérable de cette population urbaine, issue de l'exode rural,

(1) Communication présentée au séminaire : « Jeunesse, Population et Développement dans le Tiers monde. Aspects socio-démographiques et perspectives », Centre Démographique ONU, Roumanie (CEDOR), Bucarest, 18-22 juin 1984.

reste en dehors du système moderne où le prolongement de la scolarité est un gage d'ascension sociale, l'application des réglementations légales est plus stricte dans les villes et la rétention dans le système scolaire plus efficace; de ce fait, la période de jeunesse a tendance à s'y allonger.

Dans ces conditions, la fixation d'une limite d'âge inférieure (15 ans en l'occurrence) comme critère de définition de la jeunesse, est une nécessité de la comparaison statistique qui a quelque chose d'artificiel.

En tout état de cause, la part des moins de 15 ans dans la population des pays du Tiers monde est un indicateur important, mais que l'on doit se garder d'interpréter comme une simple mesure du nombre d'inactifs à la charge des économies en voie de développement.

Selon les évaluations et les projections effectuées par la Division de la Population des Nations-Unies (1), le poids des jeunes de moins de 15 ans dans la population totale des pays en voie de développement, qui s'est régulièrement accru au cours des années 1950 à 1970 (passant de 38,2 % à 41,8 %), devait amorcer une décroissance progressive à partir des années 80, passant à 39,1 % pour descendre à 33,2 % en l'an 2000.

Les chiffres dont on dispose pour l'année 1980 (2) permettent en outre de se rendre compte des fortes disparités d'un continent à l'autre : alors que les jeunes de moins de 15 ans représentaient 35 % de la population mondiale, cet indicateur était de 45 % pour le continent africain (contre 40 % pour l'Amérique Latine et 41 % pour l'Asie du Sud), et de 46 % pour l'Afrique de l'Ouest et l'Est (contre 43 % pour l'Afrique du Nord et 44 % pour l'Afrique du Centre) (3). Contrairement même à la tendance projetée pour l'ensemble des pays en voie de développement, cette proportion de la jeunesse dans l'ensemble de la population ne se mettra à décroître qu'avec retard sur le continent africain (c'est-à-dire au delà de 1990) (4).

C'est dire la gravité et l'importance des problèmes qui se posent et qui vont se poser durant les vingt années qui viennent. Car la diminution — non partout amorcée — du poids relatif de la classe d'âge des moins de 15 ans, ne doit pas faire oublier :
1 - que les problèmes se trouvent alors reportés sur les classes d'âge suivantes : 15-19 ans et 20-24 ans, ce qui signifie que des économies déjà essouffées

devront créer un nombre toujours plus grand d'emplois ou d'opportunités de revenus;

2 - qu'en valeur absolue, les effectifs resteront toujours croissants, alors même que les systèmes d'éducation et de formation institutionnels ne sont pas toujours en mesure d'absorber une proportion raisonnable de cette jeunesse.

Ainsi, malgré les efforts soutenus dans le domaine de l'éducation, le rythme de formation des jeunes n'a pas toujours suivi la croissance des effectifs de cette population, et l'on a vu croître, de façon différentielle selon les pays, la part de la jeunesse :

- au travail;
- en apprentissage sur le tas;
- à la recherche d'un emploi;
- sans occupation ou inactive, c'est-à-dire n'étant ni scolarisée, ni au travail, ni en formation.

On se propose d'examiner ici, en fonction des statistiques et des connaissances disponibles sur un certain nombre de pays africains, l'importance respective de ces diverses fractions de la jeunesse, au regard de l'éducation, de l'emploi et de l'inactivité, en insistant plus particulièrement sur le rôle de la jeunesse dans le développement des activités du secteur non structuré, et réciproquement sur le rôle du secteur non structuré dans la formation des jeunes et leur insertion sur le marché du travail et dans la vie active.

I. Situation de la jeunesse au regard de l'éducation et de l'activité

Pour étudier comment se répartissent entre éducation, travail et inactivité, et de façon différentielle selon les pays, les effectifs des classes d'âge constituant la jeunesse, il suffit en principe de comparer les données démographiques (par âge, sexe, milieu) des recensements de population, avec les statistiques de scolarisation et les statistiques de population active, issues de ces mêmes recensements.

En réalité, l'analyse comparative est loin d'être aussi simple, non seulement parce que les divers pays n'adoptent pas toujours les mêmes définitions (et bien que de nombreux pays africains aient réalisé leurs recensements à des dates voisines : 1975-76), mais aussi parce qu'à l'intérieur d'un même pays, ces trois types de statistiques (démographie, éduca-

(1) Organisation des Nations-Unies : « World Population Trends and Policies : 1981. Monitoring Report », Department of International Economic and Social Affairs, ONU, 1982, 253 p. (cf. tabl. 49 : 134).

(2) Annuaire Démographique des Nations-Unies (1981) (cf. tabl. : 164-165).

(3) A titre de comparaison, ce taux s'élevait à 22 % pour l'Europe, 23 % pour l'Amérique du Nord et 24 % pour l'URSS.

(4) Organisation des Nations-Unies : « Demographic Indicators of Countries : Estimates and Projections as Assessed in 1980 », Department of International Economic and Social Affairs, ONU, 1982, 437 p.

TABLEAU I

Répartition de la jeunesse par classe d'âge et sexe dans quelques pays africains

en milliers

pays	classes d'âge		5-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	Population totale
			%	%	%	
TUNISIE (1975)	H		420	383	329	2 827
	F		401	361	313	2 750
	T		821 14,7	744 13,3	642 11,5	5 577
EGYPTE (1976)	H		2 422	2 582	2 142	18 647
	F		2 260	2 324	1 850	17 979
	T		4 682 12,8	4 906 13,4	3 992 10,9	36 626
SENEGAL (1976)	H		359	272	247	2 473
	F		341	260	264	2 525
	T		700 14,0	532 10,6	511 10,2	4 998
MALI (1976)	H		492	343	309	3 124
	F		483	322	334	3 271
	T		975 15,2	665 10,4	643 10,0	6 395
HAUTE-VOLTA (1975)	H			350	281	2 828
	F			299	263	2 811
	T			649 11,5	544 9,6	5 639
COTE D'IVOIRE (1975)	H		542	362	300	3 475
	F		513	314	324	3 235
	T		1 055 15,7	676 10,1	624 9,3	6 710
BENIN (1975)	H		271	162	103	1 525
	F		252	134	112	1 587
	T		523 16,8	296 9,5	215 6,9	3 112
CAMEROUN (1976)	H		544	423	335	3 491
	F		533	379	353	3 640
	T		1 077 15,1	802 11,2	688 9,6	7 131

Source : Annuaire Démographique des Nations-Unies, 1981. Tableau pp. 208 et s. ; et Tunisie, Recensement Général de la Population, 1975, vol. 3.

tion, emploi) font l'objet de traitements différents, rendant difficile tout recoupement :

— les statistiques démographiques sont généralement fournies par classe d'âge de 5 ans en 5 ans : 5-9, 10-14, 15-19 ans. On peut parfois, mais plus rarement, disposer de ces données par année;

— les statistiques d'éducation sont fréquemment disponibles, mais les statistiques de scolarisation le sont plus rarement, et pour des classes d'âge différentes : 6-11, 12-18 ans. Cela s'explique par l'âge de la scolarité normale, sinon obligatoire. Mais l'absence fréquente de telles données oblige souvent à se rabattre sur les statistiques d'inscription scolaire ;

— les statistiques de population active (occupée et sans travail) sont généralement disponibles à partir de 15 ans. A partir de 1975, ces statistiques sont assez fréquemment descendues jusqu'à l'âge

de 10 ans, parfois 6 ans : et les données, fournies globalement pour les moins de 15 ans, ne sont donc pas toujours comparables.

Malgré ces difficultés, il est intéressant de procéder à certaines comparaisons : les tableaux 1, 2 et 3 ci-après portent sur 8 pays africains (dont 2 pays arabes), pour lesquels il a été possible de réunir des données relativement cohérentes (1).

Le tableau I fournit les données de base de la comparaison : effectifs par sexe et classe d'âge.

En l'absence de statistiques de scolarisation issues des Recensements de Population pour un certain nombre de pays faisant l'objet de l'analyse, le tableau II nous fournit les taux d'inscription dans les enseignements du 1^{er} et du 2^e degrés. Il s'agit de taux bruts d'inscription, c'est-à-dire des rapports entre les effectifs scolaires (quels que soient leurs âges) et les effectifs du groupe d'âge déterminé par

(1) Il n'est pas exclu que le recours à des données plus détaillées mais non publiées, puissent éventuellement permettre d'aller plus loin dans l'analyse.

TABLEAU II

Taux bruts (et nets) d'inscription dans les enseignements du 1^{er} et du 2^e degrés dans quelques pays africains

Pays	Années	1970			1975			1980		
		1	2	1+2	1	2	1+2	1	2	1+2
TUNISIE	H	121(89)	33	79	116	28	72	118(93)	34(28)	75
	F	80(62)	13	48	78	15	47	88(73)	20(18)	53
	T	101(76)	23	64	97	21	60	103(83)	27(23)	64
EGYPTE	H	88(81)	46(38)	69	89	56	73	89	64	77
	F	56(52)	22(18)	40	57	30	45	63	39	51
	T	72(67)	34(28)	55	73	43	59	76	52	64
SENEGAL	H	47	13	31	47	14	31	53(42)	14	34
	F	30	5	18	31	6	19	35(28)	7	21
	T	38	9	24	39	10	25	44(35)	10	28
MALI	H	30(19)	8	20	33	10	23	35	13	25
	F	16(11)	2	10	18	3	11	20	5	13
	T	23(15)	5	15	25	7	17	27	9	19
HAUTE-VOLTA	H	16(12)	2	9	19	3	11	24	4	14
	F	9(7)	1	5	11	1	6	14	2	8
	T	12(9)	1	7	15	2	9	19	3	11
COTE d'IVOIRE	H	80	14	47	81	19	51	92	25	61
	F	45	4	25	48	6	28	60	8	36
	T	63	9	36	64	13	40	76	17	48
BENIN	H	55	8	33	74	14	45	84	23	55
	F	25	3	15	33	5	20	39	8	25
	T	40	6	23	53	10	32	62	16	40
CAMEROUN	H	106(72)	11	59	111(78)	18	65	113(81)	23	69
	F	77(55)	4	41	88(64)	8	49	94(69)	12	54
	T	91(64)	8	50	100(71)	13	57	104(75)	18	62

Remarque: D'une façon générale, la classe d'âge correspondant au 1^{er} degré est 6-11 ans, et au 2^e degré 12-18 ans, sauf en Égypte et au Mali (12-17 ans).

Source: Annuaire Statistique de l'UNESCO, 1982.

la durée de la scolarité (en l'occurrence, et sauf exception, 6-11 ans pour le 1^{er} degré, et 12-18 ans pour le 2^e degré). Les taux bruts peuvent donc dépasser 100 % puisque des enfants de 12 ou 13 ans peuvent être inscrits en 1^{er} degré.

Ce sont les taux nets d'inscription qui sont les plus utiles pour la comparaison avec les données démographiques, puisqu'ils sont obtenus par le rapport entre effectifs scolaires du groupe d'âge déterminé par la durée de la scolarité et les effectifs totaux du même groupe d'âge. Ces taux nets (données entre parenthèses dans le tableau II) ne sont malheureusement pas toujours disponibles, et il faut se contenter de l'indicateur approximatif que constituent les taux bruts.

Il apparaît qu'en 1975, parmi les 8 pays examinés, un seul (le Cameroun) atteignait un taux brut d'inscription de 100 pour le 1^{er} degré, et le taux net ressortait à 71, ce qui signifie que 29 % de la classe d'âge 6-11 ans n'était pas scolarisée. Tous les autres

pays avaient des taux bruts d'inscription inférieurs, et donc des taux nets encore plus faibles.

Cameroun, Tunisie, Égypte, Côte d'Ivoire, pays à revenu intermédiaire, connaissent des taux d'inscription relativement élevés (supérieurs à 60), alors que Haute-Volta, Mali, Sénégal connaissent les taux les plus faibles (inférieurs à 40), le Bénin occupant une situation intermédiaire.

Dans tous les cas, les taux féminins sont inférieurs aux taux masculins. Quant aux taux du 2^e degré, ils sont beaucoup plus faibles, puisque la classe d'âge 12-18 ans correspond pour la grande majorité de la jeunesse, à l'âge de l'entrée sur le marché du travail (15 ans).

Dans tous les pays, les taux d'inscription ont progressé entre 1970 et 1980, et plus particulièrement entre 1975 et 1980, signe de la priorité accordée par les divers États à l'éducation, mais cette progression s'est généralement faite à un rythme plus lent que la croissance des effectifs totaux de la classe d'âge.

L'examen du tableau III qui nous donne pour les mêmes 8 pays les effectifs de jeunes en activité (au travail ou à la recherche d'un emploi) nous permet de constater que la jeunesse non scolarisée, dont l'importance a été mise en évidence au tableau II, ne se retrouve pas, loin de là, dans les statistiques de population active.

D'une façon générale, il ressort — et c'est une évidence — que les taux d'activité des moins de 15 ans sont faibles lorsque les taux d'inscription scolaire sont élevés (à l'exception de la Côte d'Ivoire), et que les taux d'activité sont élevés lorsque les taux d'inscription sont faibles (à l'exception de la Haute-Volta).

TABLEAU III

Activité et taux d'activité des jeunes, par classe d'âge et sexe, dans quelques pays africains

	Population active totale (en 1 000)	Taux d'activité (%)			Population active < 15 ans (en 1 000)	Taux d'activité (< 15 ans) (%)			Population active 15-19 ans (en 1 000)	Taux d'activité 15-19 ans (%)		
		H	F	HF		H	F	HF		H	F	HF
TUNISIE (1980)	1 810	79,2	19,5	49,0	47	7,0	4,1	5,6	301	58,8	23,5	41,3
EGYPTE (1980)	11 442	47,7	5,7	27,1	1 102	9,7	3,2	6,5	1 262	47,8	3,9	27,4
SENEGAL (1976)	1 498	58,5	3,6	30,7	247	36,9	3,0	20,3	193	71,9	7,3	38,5
MALI (1976)	2 266	60,2	11,8	35,4	395	22,9	5,0	14,0	315	81,6	18,8	49,0
HAUTE-VOLTA (1975)	1 408	48,1	1,7	25,0	32	2,1	0,4	1,3	221	73,6	5,4	40,7
COTE D'IVOIRE (1975)	2 819	69,8	36,9	54,1	263	15,9	14,4	15,2				
BENIN (1979)	1 114	44,3	23,3	33,4	106	7,8	5,1	6,5	112	59,8	33,5	45,7
CAMEROUN (1980)	3 543	50,0	29,8	39,9	215	6,1	5,2	5,7	375	47,4	36,2	41,8

Sources : Annuaire des Statistiques du Travail, 1983, BIT, Genève. INS-Tunisie, Enquête Population-Emploi, 1980. Sénégal, Recensement de la Population, 1976. Côte d'Ivoire, Recensement de la Population, 1975.

Ces exceptions mêmes, et l'absence de liaison inversement et strictement proportionnelle entre activité et éducation, soulignent le manque d'harmonie dans les définitions et les concepts utilisés, et incitent à se pencher plus précisément sur ces oubliés de la statistique que sont les jeunes inactifs non scolarisés.

Le rapprochement des effectifs de la classe d'âge 5-9 ans (du tabl. I) et des taux d'inscription des 6-11 ans (du tabl. II) permet de constater que les effectifs de population active de moins de 15 ans (pourtant bien supérieurs aux moins de 10 ans), n'arrivent pas à combler l'écart. Étant donné la diversité des définitions, l'exercice de comparaison reste cependant acrobatique, et c'est la raison pour laquelle, nous avons cherché à réunir dans le tableau 4, des éléments de comparaison plus cohérents.

Dans les Recensements de Population, on classe généralement la population d'âge actif, en inactifs

et en actifs; l'inactivité étant strictement définie comme étant la situation des élèves, étudiants, femmes au foyer, retraités, invalides. Toute personne qui n'est pas considérée comme inactive, étant alors occupée ou à la recherche d'un emploi. Il n'en est pas de même pour les jeunes n'ayant pas atteint l'âge actif : s'ils ne sont pas élèves ou invalides, ils sont rangés dans une catégorie en principe inexistante (puisque, la plupart du temps, la scolarité est obligatoire à cet âge), et qui doit cependant son existence au niveau fixé pour l'âge d'activité (d'où il résulte que les questions portant sur l'activité ne sont pas posées aux jeunes non scolarisés, ou le sont très incomplètement), ou encore à la façon dont est socialement perçue l'activité des jeunes (les pouvoirs publics préfèrent en général se voiler la face, et le travail domestique, même non auto-consommé, n'est pas considéré comme une véritable activité par les individus, comme par le statisticien).

Or, il ressort du tableau IV que les jeunes inactifs

TABLEAU IV

Scolarisation, occupation, chômage et inactivité chez les jeunes, par classe d'âge et sexe, dans quelques pays africains

en milliers

Pays	Age	Population totale			Population scolarisée			Population occupée			Population cherchant un emploi			Jeunes inactifs non scolarisés		
		H	F	HF	H	F	HF	H	F	HF	H	F	HF	H	F	HF
TUNISIE (1975)	5-9	420	401	821	207	178	385	-	-	-	-	-	-	213	223	436
	10-14	383	361	744	295	191	486	30	24	54	35	18	53	23	128	151
	15-19	329	313	642	120	60	180	117	65	182	89	26	115	3	162	165
SENEGAL (1976)	5-9	353	340	693	142	88	230	105	5	110	-	1	1	106	246	352
	10-14	267	256	523	135	74	209	119	12	131	5	2	7	8	168	176
	15-19	242	259	501	63	25	88	160	17	177	14	2	16	5	215	220
COTE D'IVOIRE (1975)	5-14	905	828	1 733	360	222	582	144	119	263	-	-	-	401	487	888
CAMEROUN (1976)	6-14	879	827	1 706	603	506	1 109	86	69	155	11	9	20	179	243	422
	15-19	335	353	688	151	88	239	118	108	226	38	17	55	28	140	168

Sources : Recensements Généraux de la Population.

non scolarisés représentent des effectifs relativement importants. Les données concernant la classe d'âge des 5-9 ans doivent cependant être interprétées avec prudence, car les jeunes de 5 ans ne sont pas encore scolarisés, et dans la plupart des pays, la scolarisation n'intervient qu'avec retard, à l'âge de 7 ans : une étude plus approfondie devrait donc tenter une estimation pour les 7-9 ans. En revanche les 10-14 ans constituent une classe d'âge pour laquelle les chiffres sont significatifs.

On constate que les inactifs non scolarisés de 10-14 ans étaient en 1975, en Tunisie, au nombre de 151 000 et représentaient plus de 20 % de la classe d'âge (27 % si l'on y inclut ceux qui étaient à la recherche d'un emploi). En 1980, l'Enquête Population-Emploi s'étant préoccupée de relever l'emploi des jeunes tunisiens de cette classe d'âge, mais non la recherche d'un emploi, les effectifs de la catégorie examinée étaient de 227 000 jeunes, représentant 27 % de la classe d'âge (1).

Au Sénégal, en 1976, 176 000 jeunes appartenaient à cette catégorie, représentant 33 % de la classe d'âge.

Il convient de noter que les jeunes filles représentaient 86 % des effectifs d'inactifs non scolarisés de 10-14 ans en Tunisie, et 95 % au Sénégal. En revanche, dans un pays comme la Côte d'Ivoire où les jeunes filles actives de moins de 15 ans représentaient en 1975 plus de 45 % de la catégorie,

leur nombre était à peine plus important que celui des garçons parmi les inactifs non scolarisés.

De la même façon, une investigation plus approfondie montrerait que les ruraux sont sur-représentés parmi les inactifs non scolarisés.

Les deux remarques précédentes (ruraux, jeunes filles) montrent que le problème de l'appréhension et de la mesure de cette catégorie de jeunes, est similaire à celui que se sont posés les statisticiens à propos de l'activité féminine dans les Recensements de Population. La plupart des femmes travaillant dans l'agriculture ou à domicile étaient classées comme femmes au foyer, donc inactives, jusqu'à ce que des questions complémentaires permettent de les réintégrer dans la population active, dans une catégorie d'actifs « marginaux ». Manifestement, le problème est identique chez les inactifs non scolarisés de moins de 15 ans. Mais les statistiques officielles n'ont pas encore pris en compte ce phénomène — ce qui n'est assurément pas le meilleur moyen d'en venir à bout — et l'importance du travail des enfants en est fortement sous-estimée.

II. Travail des jeunes, insertion dans la vie active et formation sur le tas : rôle du secteur non structuré

Bien que fortement sous-estimées, puisque basées sur les résultats des Recensements Nationaux de

(1) Entre 1975 et 1980, les effectifs de la classe d'âge des 10-14 ans ont augmenté de 92 000, les effectifs scolarisés de 75 000, les effectifs d'inactifs non scolarisés de 23 000, les effectifs occupés ayant diminué de 7 000.

TABLEAU V

Population active de moins de 15 ans et taux d'activité par sexe dans les principales régions du monde, en 1975

en milliers

Régions	Sexe		Femmes		Total	
	Hommes					
Monde	32 630	4,5	22 086	3,2	54 717	3,8
Régions développées	972	0,7	577	0,4	1 549	0,5
Régions moins développées	31 658	5,4	21 509	3,8	53 168	4,6
dont : - Afrique	6 087	6,8	3 555	4,0	9 641	5,4
- Amérique Latine	2 447	3,5	831	1,2	3 278	2,4
- Asie	23 281	5,2	17 171	4,0	40 453	4,7

Source : BIT, Annuaire des Statistiques du Travail, 1978. Tableau reproduit dans : BIT, Le Travail des enfants, Genève, 175 p., 1980 (cf. pp. 20 à 23).

Population (dont certains ne relèvent pas l'activité en dessous de 15 ans, et d'autres ne le font qu'à partir de 10 ans), les statistiques publiées par le Bureau International du Travail, relatives au travail des enfants, permettent néanmoins de prendre la mesure du phénomène en 1975 (Tableau V).

Le rapport d'où sont extraits ces chiffres fait en outre remarquer que plus de 80 % de cette main-d'œuvre est employée comme travailleurs familiaux non rémunérés (95 % en Afrique).

Sans doute convient-il de faire la part de l'agriculture dans ces statistiques. On ne saurait cependant en tirer la conclusion que le domicile familial est le cadre sécurisant dans lequel s'exerce le travail des enfants. En réalité, les entreprises industrielles ou du tertiaire emploient rarement les enfants sous une forme directe et salariée. Dans nombre de cas, la mobilisation de la force de travail des enfants se fait par l'intermédiaire du père ou de la mère, ou d'un parent, employé lui-même comme ouvrier à la tâche, par une entreprise qui n'est pas forcément du secteur non structuré. L'ouvrier à la tâche, qui touche une somme fixée à l'avance pour accomplir un travail donné, a évidemment intérêt à réaliser cette tâche le plus rapidement possible, et va être tenté de s'en acquitter en utilisant la main-d'œuvre gratuite dont il peut disposer. A l'inverse, un travail non familial rémunéré peut être réalisé par des enfants, à l'intérieur des domiciles.

Dans les deux cas, l'entreprise n'a alors à connaître que la personne à laquelle la tâche est confiée, que celle-ci soit réalisée dans les murs de l'entreprise (1), sur un chantier, ou au domicile du tâcheron. On comprend ainsi comment s'opère le détournement des législations du travail. Le travail des tapis par les « petites mains » en est un exemple bien connu qui a été cité à propos du Maroc (2), mais qui existe dans de nombreux autres pays. Derrière de paisibles et inactives femmes au foyer peuvent ainsi se cacher de redoutables contremaitresses, rémunérant à la ligne et à bas prix leur main-d'œuvre enfantine, pour le compte de commerçants qui avancent la matière première, assurent l'écoulement de la production et se révèlent être des entrepreneurs du textile, gérant des manufactures sans murs. Dans tous les secteurs de l'activité économique, on trouve ainsi des cas similaires, tant il est vrai que les formes de l'exploitation ne sont pas si variées.

Mais le secteur non structuré ne se réduit pas à l'emploi des enfants dans les conditions qui viennent d'être décrites. A vrai dire, les enquêtes sur le secteur non structuré ne portent pas, en principe, sur les populations d'âge inactif, pour cette raison simple qu'elles sont fondées sur des statistiques d'entreprises ou d'établissements, et que les patrons ne déclarent pas spontanément un type de main-d'œuvre qu'ils emploient en contrevenant aux réglementations en vigueur. Et quand bien même

(1) Ainsi en Tunisie, le maître artisan de la chaussure n'a à connaître que l'ouvrier qualifié qu'il rémunère à la tâche, et qui travaille ou non dans le local de son patron, avec des outils qui lui appartiennent en propre. C'est l'ouvrier qui embauche les apprentis nécessaires à l'accomplissement de sa tâche, et c'est lui qui les rémunère. Le système est hérité des anciennes corporations de métiers.

(2) Cf. « Le travail des enfants dans l'industrie marocaine des tapis ». Les Temps Modernes, 390, 1979 : 964-1010. Il s'agit de la traduction d'un rapport de l'Anti-Slavery Society for the Protection of Human Rights.

on utilise les résultats des Recensements de Population pour procéder à des estimations du secteur non structuré, il n'est généralement possible de travailler que sur la seule population active de 15 ans et plus.

Sous cette contrainte, le secteur non structuré, qui est constitué par le travail à domicile, itinérant ou en tâcheronnage, mais aussi par l'ensemble des petits établissements artisanaux et commerciaux (employant moins de 10 personnes, selon les définitions les plus courantes), représente en général entre 40 et 50 % de l'emploi non agricole, selon la plupart des estimations réalisées en Afrique, au Nord comme au Sud du Sahara (1). Mais les investigations plus approfondies ne portent, la plupart du temps, que sur une fraction de ce secteur non structuré, limitée aux activités qui s'exercent dans des ateliers non commerciaux (2), ce qui ne représente plus guère que le quart de la masse des emplois dans le secteur non structuré. Dans cette population ainsi définie, la main-d'œuvre d'apprentis représente en moyenne plus de 30 % des effectifs, et sur des champs encore plus réduits (2), plus de 50 % (32,3 % en Tunisie, en 1980; 32 % à Niamey, en 1981; 59,6 % à Lomé, en 1978; 41,6 % dans le secteur de la production et 63,5 % dans celui des services à Nouakchott, en 1977) (3).

Certains des chiffres qui viennent d'être cités seraient d'ailleurs augmentés si l'on tenait compte des aides familiaux.

Le rôle de la famille en ce qui concerne l'insertion des jeunes dans la vie active ne se cantonne pas ainsi au seul travail à domicile. Pour n'être pas uniquement réservée aux aides familiaux, l'entrée en apprentissage se fait de façon privilégiée à travers la relation qu'entretient le père du jeune apprenti avec l'artisan auquel il va confier son enfant, en lui déléguant ses droits et devoirs de père de famille : le paternalisme qui imprègne les relations qu'entretient l'artisan à l'égard de ses apprentis facilite ainsi l'insertion dans la vie active.

L'apprentissage dans le secteur non structuré se révèle être, d'autre part, une formation sur le tas

bien plus profitable à celui qui la reçoit que ne peut l'être une formation institutionnelle conduisant au salariat dans le secteur moderne. Car l'apprentissage sur le tas ne se limite pas généralement à l'acquisition d'une technique ou d'un faisceau de techniques bien spécialisées, comme c'est le cas dans la grande entreprise, mais bien à l'acquisition de l'ensemble des techniques nécessaires à l'exercice d'un métier. De plus, cette formation dépasse la seule acquisition de techniques, et s'étend à la perception et à la maîtrise des relations avec les fournisseurs et la clientèle. On a souvent déploré l'utilisation abusive faite par les patrons artisans de leurs apprentis, envoyés en course chez les fournisseurs ou clients : comment ne pas voir qu'il s'agit, là aussi, d'un apprentissage des secrets du métier.

Ainsi le débouché naturel de l'apprentissage, au terme d'une période plus ou moins longue, est l'installation à son propre compte. Le secteur non structuré apparaît constituer un creuset où se forge l'initiative privée et s'élabore un tissu économique sur lequel pourront prospérer des activités économiques plus diversifiées.

Sans doute le tableau n'est-il pas toujours aussi idyllique, et l'apprentissage est-il souvent l'occasion d'une exploitation du travail des jeunes. Bien que des législations soient venues le réglementer, notamment en ce qui concerne la durée, le niveau de la rémunération, et l'obligation de formation qui incombe à l'artisan, on a pu observer une tendance, de la part de certains ateliers, à spécialiser rapidement cette main-d'œuvre bon marché dans des tâches parcellaires où le travail des apprentis peut être très rapidement productif et rentable. L'apprentissage est ainsi détourné de sa vraie vocation, et il n'est plus alors — tout comme c'est souvent le cas dans les industries où il est pratiqué (notamment le textile et la confection) — qu'un moyen d'employer une main-d'œuvre en dessous de l'âge légal et du salaire minimum.

Au cours des années récentes, l'apprentissage sur le tas a pris de l'ampleur, au fur et à mesure que se

(1) Cf. en particulier les enquêtes du BIT et du Programme des Emplois et des Compétences Techniques pour l'Afrique (PECTA) sur les villes africaines : Nouakchott, Bamako, Ouagadougou, Lomé, Yaoundé, Kigali, Lagos...

Et pour la Tunisie, J. CHARMES : Le secteur non structuré en Tunisie, à travers les sources de données sur l'emploi. INSEE, Archives et Documents n° 54, août 1982.

(2) Les enquêtes du BIT définissent un secteur non structuré « moderne » au champ encore plus limité : Bois, Métal, Bâtiment pour la Production ; Réparations pour les Services.

(3) Cf. CHARMES (J.) : Place et rôle du secteur non structuré dans la planification du développement et les politiques d'emploi en Tunisie. Rapport pour la Banque Mondiale, 1983, 67 p.

BIT-PECTA : Le secteur non structuré à Niamey, 1982, 104 p.

NIHAN (G.), DEMOL (E.), JONDOH (C.) : Le secteur non structuré « moderne » de Lomé. *Revue Internationale du Travail*, vol. 118, n° 5, sept.-oct. 1979 : 669-683.

NIHAN (G.), JOURDAIN (R.) : Le secteur non structuré « moderne » de Nouakchott. *Revue Internationale du Travail*, vol. 117, n° 6, nov.-déc. 1978 : 765-776.

développait spontanément un secteur non structuré qui ne devait rien à des politiques étatiques d'incitation uniquement préoccupées par le développement industriel. Alors même que les efforts prioritaires des pouvoirs publics en matière d'éducation ne parvenaient pas — ou parvenaient difficilement — à suivre la croissance de la population en âge de scolarisation et de formation, l'apprentissage dans le secteur non structuré venait combler en partie cette insuffisance, et assurer l'insertion des jeunes non scolarisés ou défaillants du système scolaire sur le marché du travail.

Dans la plupart des pays en Afrique au Sud du Sahara, cette insertion concerne surtout les jeunes non scolarisés, et donc non alphabétisés. Mais au fur et à mesure des progrès de la scolarisation, l'insertion dans la vie active par l'intermédiaire du secteur non structuré en vient à concerner les défaillants du système scolaire primaire, puis secondaire. Depuis quelques années, dans un pays comme la Tunisie qui a pratiqué une scolarisation de masse et a produit des diplômés en nombre à tous les niveaux de qualification, le secteur non structuré en est même venu à s'ouvrir à certains diplômés. Peut-être serait-il d'ailleurs plus juste de dire que certains diplômés, n'ayant pu trouver d'emplois dans le secteur moderne de l'économie, en sont venus à rechercher du travail dans le secteur non structuré.

C'est ainsi qu'en Tunisie, une enquête du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Institut National du Travail, réalisée en 1981, révélait que près de 40 % de la promotion 1978 des jeunes diplômés de l'enseignement secondaire professionnel (titulaires du Brevet professionnel) n'avaient toujours pas trouvé d'emplois 3 ans après leur sortie, et que parmi ceux qui avaient trouvé du travail, 44 % avaient été embauchés par de petits établissements du secteur non structuré, à des salaires inférieurs au SMIG.

Les systèmes d'éducation et de formation professionnelles et techniques, censés fournir les qualifications requises par le secteur moderne, se trouvent ainsi détournés de leur vocation : la raison en est que, dans les entreprises, les postes et fonctions se trouvent occupés par des générations de travailleurs ayant acquis leurs connaissances et leur expérience sur le tas, et l'ancienneté et l'organisation de la promotion interne font que se généralise le système des recrutements par le bas qui, lié à la faible croissance du secteur moderne, aggrave les risques de chômage des jeunes diplômés et l'insatisfaction des jeunes scolarisés.

Dans ce cas également, les pouvoirs publics ne doivent pas négliger le potentiel d'insertion que recèle le secteur non structuré. Surtout, ils doivent réaliser que cette pénétration des jeunes diplômés

dans un secteur auquel ils n'étaient pas destinés est, d'une certaine manière, un atout pour la promotion et la modernisation d'un secteur dynamique. Une politique compréhensive et adaptée devrait permettre d'assurer la promotion sociale de ces jeunes diplômés qui, en l'état actuel des choses, ne peuvent qu'être insatisfaits de la situation qui leur est faite, en regard de leurs attentes et de leurs ambitions.

*
* *

Les charges de l'éducation devenant de plus en plus lourdes, et les capacités des systèmes d'enseignement ne pouvant absorber des croûts démographiques toujours plus grands, la formation sur le tas doit être considérée comme une alternative prioritaire dont le développement devrait être favorisé par des mesures appropriées. Or une telle formation sur le tas revient principalement au secteur non structuré. Non que le secteur moderne ne puisse jouer son rôle en ce domaine, mais la contribution qui lui est demandée en priorité est d'absorber les sortants du système éducatif : ce qu'il semble faire avec de plus en plus de difficultés, compte tenu du ralentissement de sa croissance.

Mais admettre que le secteur non structuré doit jouer un tel rôle de formation est un pas difficile à franchir pour les pouvoirs publics : le secteur non structuré n'est-il pas en effet cette frange d'activités qui, par définition, échappent à l'emprise de l'État ? Il est symptomatique de constater que, depuis quelques années, les difficultés auxquelles se sont heurtées les politiques d'adéquation entre formation et emploi, ont entraîné des changements d'attitudes significatifs dans un certain nombre d'États africains.

Faire sa place à ce type de formation et en favoriser l'extension impliquent que des mesures soient prises à plusieurs niveaux :

— d'une part, il s'agit de consolider le contenu de la formation sur le tas, en organisant une formation théorique complémentaire dans des institutions spécialisées pour les défaillants du système scolaire, et une alphabétisation fonctionnelle pour les non scolarisés;

— d'autre part, et cela peut être organisé en parallèle avec la première mesure, il convient de contrôler le niveau de la formation dispensée sur le tas, ne serait-ce que pour en organiser la reconnaissance par l'ensemble des secteurs de l'économie;

— aider les initiatives à émerger et à devenir autonomes dans le cadre du travail à domicile peut se faire à travers l'organisation de la fourniture des matières premières et de la commercialisation des produits. Mais le premier élément à mettre en œuvre de ce point de vue, est la meilleure connaissance d'une

situation que les statistiques laissent souvent dans l'ombre. L'harmonisation et la systématisation de la collecte d'information dans ce domaine lors des grandes opérations que sont les Recensements de Population, sont indispensables;

— enfin, l'élargissement de la base dispensatrice de la formation sur le tas est un point particulièrement important : étant donné que les effectifs de jeunes apprentis en formation dans le secteur non structuré sont largement supérieurs aux besoins de ce secteur, il conviendrait que les pouvoirs publics prennent des mesures appropriées pour aider ces

jeunes, et en particulier les diplômés dont il a été question précédemment, à s'installer à leur compte, par une politique de création de la petite entreprise.

Afin que la jeunesse ne constitue pas une hypothèque sur l'avenir, mais soit au contraire un gage et une assurance de progrès à venir, il revient aux États de prendre les mesures appropriées et d'imaginer les solutions qui éviteront la redoutable et croissante marginalisation de la jeunesse, et qui permettront de la faire participer effectivement au développement économique et à la construction nationale.